

Au service des zones humides

Anada Tiega

Secrétaire général de la Convention internationale de Ramsar



« La grande originalité des zones humides réside dans leur transversalité. »

Tout de go, qu'est-ce qui vous inquiète le plus vis-à-vis de la conservation des zones humides ?

Prioritairement ? Les industries extractives. Les gens ont besoin d'énergie et les compagnies vont la chercher là où elle se trouve. Quitte à prendre des risques écologiques extrêmes.

Voyez ce qui arrive aux États-Unis et imaginez la même chose en Afrique où les populations vivent de la pêche. La dégradation serait irréversible.

Les industries extractives sont très puissantes : beaucoup d'argent, beaucoup d'influence... Ni les dirigeants politiques ni les utilisateurs n'auraient assez de poids pour faire face aux compagnies qui agiraient comme bon leur semble. Aussi, pour réussir, nous devons œuvrer avec elles et non contre elles.

Nous travaillons donc pour affiner des partenariats avec le privé. Mais nous y allons prudemment, dans le respect de principes arrêtés en 2008, lors de 10^e conférence des parties.

Quel est l'atout maître ?

Nous appréhendons l'action en faveur des zones humides dans le cadre du bassin hydrologique. Cette vision plus large permet de

prendre en compte tous les intérêts et toutes les activités liées à ces zones. Elle permet également de procéder à une approche internationale. Prenons le cas de l'Okavango au Botswana (Afrique méridionale). Ce site est dans un désert. L'eau arrive principalement d'Angola. Elle traverse aussi la Namibie. Deux pays qui ont de très grands besoins d'eau.

Si l'on veut gérer correctement l'Okavango, il faut comprendre le contexte social et international. Et il y a beaucoup d'intérêts... Regardons la pêche par exemple.

Qu'allez-vous privilégier ? La pêche de subsistance pratiquée par des populations pauvres ? La pêche commerciale ? La pêche sportive pratiquée par des touristes ? Conserver le milieu peut aboutir à empêcher la pêche de subsistance. C'est tentant : le tourisme est producteur de richesse.

Pourtant cette solution n'est pas « durable ». Oublier les populations autochtones, c'est créer une tension telle qu'à un moment donné les gens n'auront plus rien à perdre.

Gérer les zones humides, c'est donc un long processus qui inclut les questions sociales, économiques,

culturelles et même politiques.

Pour l'Okavango, notre démarche pour un plan de gestion date de 2003. Pour éviter l'hégémonie d'un pays sur un autre pour s'approprier l'eau, une commission internationale des trois pays est chargée de gérer l'ensemble du bassin. Ramsar est là pour appuyer.

C'est parce que nous considérons la zone humide dans son contexte qu'il est possible de faire valoir ses valeurs aux yeux de différents intérêts afin que ceux-ci convergent vers la conservation et l'utilisation durable.

Pourquoi mettre toute cette énergie au service de ce seul écosystème ?

Parce qu'il est transversal. Je vous expliquais sa dimension internationale et le fait qu'il touche aux intérêts des différents acteurs économiques. Mais les zones humides sont aussi présentes en forêt, en montagne, dans les savanes, les déserts... Elles font partie de l'équilibre d'autres écosystèmes. Autrement dit, gérer efficacement les zones humides suppose de gérer avec ceux qui s'occupent d'autres écosystèmes. Par ailleurs, ces zones touchent à des problématiques sociales, sanitaires, économiques, ou encore de sécurité alimentaire.

Il faut 1 000 litres d'eau pour produire un litre de lait ou 14 000 litres pour un kilo de viande. On comprend bien que traiter de l'eau, c'est traiter d'un élément vital.

Une raison d'espérer ?

Il fut un temps où les gens pensaient qu'il fallait faire disparaître les zones humides. Aujourd'hui, leur valeur est reconnue. Je vois, j'entends, que les populations comprennent qu'elles ne peuvent subsister sans zones humides saines et productives. ●

La convention de Ramsar

La convention sur les zones humides d'importance internationale est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Le traité a été adopté dans la ville iranienne de Ramsar, en 1971 ; il est entré en vigueur en 1975. C'est le seul traité mondial du domaine de l'environnement qui porte sur un écosystème particulier et les pays membres de la convention couvrent toutes les régions géographiques de la planète.

Le concept d'utilisation rationnelle des zones humides est profondément ancré dans la philosophie de Ramsar, à savoir : le maintien des caractéristiques écologiques de ces zones, obtenu par la mise en œuvre d'approches par écosystème dans le contexte du développement durable. ●